



Angoulême, le 28 Avril 2017

Monsieur le Préfet de la Charente  
7-9 rue de la Préfecture  
16000 ANGOULEME

Monsieur le Préfet,

Nous avons été interpellés par des élus de la Charente au sujet de votre courrier posté le 12 avril 2017, sous enveloppe de la Préfecture, dans lequel, avec le Maire d'Angoulême, vous invitez les élus de la Charente à se rendre aux cérémonies de commémoration du 72<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Ce courrier fixe les différents rendez-vous républicains de cette cérémonie.

Le courrier du Préfet contient également un carton anonyme additionnel qui convie à « *La messe (qui) sera célébrée à la Cathédrale Saint Pierre le dimanche 8 mai 2017 à 9h30 à l'initiative des associations d'Anciens Combattants* ».

Le Comité Laïcité République de la Charente rappelle l'exigence de neutralité des services de l'Etat en matière religieuse. Que des associations d'anciens combattants organisent une messe ne pose aucun problème, mais qu'un courrier de la préfecture en fasse la promotion, cela n'est pas acceptable.

Notre République indivisible, démocratique, laïque et sociale doit se soucier de tous ses membres, et de ce fait, respecter de manière absolue la laïcité. En effet, quand la République, dont vous êtes le représentant en Charente, fait la promotion de « La » messe de cette cérémonie, non seulement elle manque au respect de l'article 1 de notre constitution, mais elle traite de manière différente les morts et les vivants de cette guerre, alors que ses soldats se sont battus en tant que français. Qu'ils aient été par ailleurs athées, agnostiques, juifs, musulmans, protestants et pour certains catholiques est du domaine de la conscience de chacun et ne regarde en rien notre République.

L'invitation à ces cérémonies est co-signée par vous-même et le Maire d'Angoulême mais acheminée par les services de la préfecture, il est de votre responsabilité, Monsieur le Préfet, de veiller à ce que vos personnels, fonctionnaires de l'Etat, respectent le principe de neutralité voulu par notre constitution et seul à même de garantir, dans le respect de chacun, la cohésion nationale.

En tant que dépositaire de l'autorité de l'Etat, en charge des intérêts nationaux et du respect des lois quelles mesures concrètes allez-vous mettre en place, Monsieur le Préfet, pour remédier à ce dysfonctionnement ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous demandons de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respect laïque et républicain.

Pour le Comité Laïcité République de la Charente  
La Présidente Catherine NEYRAT

Copie : M. Le Maire d'Angoulême  
Presse régionale : La Charente Libre – Sud-Ouest